

Les personnes qui font partie de ce Tiers-Ordre prennent le nom de Sœurs Tertiaires. Leurs engagements religieux sont temporaires, et sont renouvelés annuellement à la fête des sept saints, fondateurs de l'ordre. Elles ont pour première patronne la Très Sainte Vierge, qu'elles honorent particulièrement sous le vocable si touchant de Notre-Dame des Sept Douleurs. Elles portent à la ceinture le chapelet dit de Notre-Dame des Sept Douleurs, et un crucifix de cuivre. Leur costume d'étoffe noire, se fait remarquer par une grande simplicité.

L'humilité, l'obéissance, la mortification, la charité, telles sont les vertus qu'elles doivent pratiquer. Elles ont une grande dévotion pour Sainte Julienne de Falconieri et Saint Philippe Béniti, qu'elles regardent, à bon droit, comme les fondateurs et les seconds patrons du Tiers-Ordre.

En qualité d'auxiliaires des Sœurs de la Providence, les Tertiaires se vouent au service des malades et aux autres œuvres de charité. Dans l'humble position qu'elles occupent elles font abnégation de toute volonté personnelle, sont toujours prêtes à exécuter les ordres qui leur sont donnés, et dévouées jusqu'au sacrifice, n'ayant d'autres consolations que les trésors de grâces que Dieu accorde à ceux qui ne vivent que pour lui.

Elles sont soumises à une règle particulière, leur vie se partage entre les exercices de piété convenables à leur état et les travaux de leurs offices. En vertu de la règle, elles jouissent de précieux avantages qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Telles sont les Tertiaires.

En 1882, sœur Thérèse qui appréciait les immenses services rendus par ces personnes aussi pieuses que zélées, obtint qu'un noviciat de Tertiaires fut établi à l'asile ; le soin des malades de l'hospice réclamant chez celles qui en sont chargées, des qualités spéciales et une préparation particulière, on comprend la sagesse de cette disposition.

L'humilité des Tertiaires s'accommoderait mal d'éloges trop répétés ; il nous sera cependant permis de dire que, chaque jour, leurs services sont de plus en plus appréciés, et qu'elles sont considérées, à bon droit, comme l'aide le plus effectif des sœurs dans leur belle œuvre de charité.

Elles contribuent, dans une large mesure, à assurer la régularité du fonctionnement de l'asile, en offrant toutes